



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 19 septembre 2016, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, au Club-Nautique, 1466, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Madame Hélène D. Michaud, maire suppléante
Monsieur Mario Émond, conseiller
Monsieur André Métivier, conseiller
Monsieur François Garon, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 14 personnes.

1. OUVERTURE

Madame Hélène D. Michaud, mairesse suppléante souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Hélène D. Michaud, mairesse suppléante, fait la lecture de l'ordre du jour.

-
1. **Ouverture**
 2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
 4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2016**
 5. **Correspondance : Voir liste**
 6. **Trésorerie :**
 - 6.1 Rapport financier au 31 août 2016
 - 6.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / août 2016
 - 6.3 Présentation des Comptes à payer / septembre 2016
 7. **Dépôt de documents**
 - 7.1 État des résultats au 31 août 2016
 - 7.2 Liste des permis émis pour le mois d'août 2016
 - 7.3 CCU - Procès-verbal de la séance du 3 août 2016
 - 7.4 APPELS – dépôt des États financiers au 30 avril 2016 et rapport du président
 8. **Avis de motion**
 9. **Règlements**
 - 9.1 Règlement no 337-16 visant l'adoption d'un code éthique et de déontologie des élus municipaux de la ville de Lac-Sergent
 - 9.2 Règlement no 340-16 visant l'adoption d'un code éthique et de déontologie des employés municipaux de la ville de Lac-Sergent
 10. **Résolutions**
 - 10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
 - 10.2 Demande d'aide financière au programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)
 - 10.3 Contrat de location – photocopieur FC-2505AC
 - 10.4 Octroi de contrat TP-2016-005 / travaux de décontamination du champ d'épuration du Club-Nautique par la renouée japonaise
 - 10.5 Octroi de contrat TP-2016-006 / Surveillance des travaux de décontamination du champ d'épuration du Club-Nautique
 - 10.6 Félicitations à madame Jessica Tremblay et monsieur Mikaël Ouellet à l'occasion de la naissance de leur enfant
 - 10.7 Félicitations à madame Caroline Drolet et monsieur Louis-Samuel Bolduc à l'occasion de la naissance de leur enfant
 - 10.8 Félicitations à madame Stéphanie Vignau et monsieur Philippe Goudreault à l'occasion de la naissance de leur enfant

REPORTÉ

- AJOUT**
- 10.9 Octroi de contrat TP-2016-007 / Réparation de la clôture grillagée du terrain de balle et du terrain de basketball
 - 11. **Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
 - 11.1 Élection partielle le 2 octobre 2016
 - 12. **Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
 - 13. **Deuxième période de questions**
 - 14. **Clôture de la séance**
 - 15. **Levée de l'assemblée**
-

16-09-174

II EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

REPORTÉ

- 10.2 Demande d'aide financière au programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)

AJOUT

- 10.9 Octroi de contrat TP-2016-007 / Réparation de la clôture grillagée du terrain de balle et du terrain de basketball

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE 15 AOÛT 2016

Séance ordinaire du 15 août 2016

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2016, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE,

16-09-175

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2016.

5. CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière dépose la correspondance reçue au 16 septembre 2016.

6. TRÉSORERIE

6.1 RAPPORT FINANCIER AU 31 AOÛT 2016

La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport financier au 31 août 2016.

16-09-176

II EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ledit rapport financier au 31 août 2016 soit adopté tel que lu.

6.2 APPROBATION DES BORDEREAUX DE DÉPENSES ET SALAIRE / AOÛT 2016

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie des bordereaux de dépenses et salaire pour la période d'août 2016, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Les bordereaux de dépenses et salaire pour la période d'août 2016 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 41 398.70 \$ sont annexés au présent procès-verbal.

BORDEREAU DE DÉPENSES ET SALAIRE / AOÛT 2016	
DÉPENSES	29 126.16\$
SALAIRE DU CONSEIL	3 628.46\$
SALAIRE DES EMPLOYÉS	8 644.08\$
TOTAL	41 398.70\$

16-09-177

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les Bordereaux de dépenses et salaire pour le mois d'AOÛT 2016 soient adoptés tels que présentés.

6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER / SEPTEMBRE 2016

La secrétaire-trésorière fait la lecture des comptes à payer pour le mois de septembre 2016.

16-09-178

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer du mois de septembre 2016 / liste en annexe soient approuvés tels que présentés et que la secrétaire-trésorière procède au paiement des dépenses y figurant pour un total de **11 984.59 \$**.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1 État des résultats au 31 août 2016

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, les états des résultats au 31 août 2016.

7.2 Liste des permis émis pour le mois d'août 2016

La secrétaire-trésorière, dépose, pour être annexée au présent procès-verbal, la liste des permis émis pour le mois d'août 2016.

		année 2016
Janvier		8 000 \$
Février et Mars		0 \$
Avril		89 500 \$
Mai		369363 \$
Juin		71 200 \$
Juillet		14 000 \$
Août		76 800 \$
TOTAL		628 863 \$

7.3 CCU - Procès-verbal de la séance du 3 août 2016

Monsieur Mario Émond, conseiller, dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, le compte rendu de la rencontre du CCU tenue le 3 août 2016.

7.4 APPELS – dépôt des États financiers au 30 avril 2016 et rapport du président

Mme la mairesse suppléante, dépose pour être annexé au procès-verbal, les états financiers au 30 avril 2016 et le rapport du président de l'Association de Protection pour l'environnement du lac Sergent.

8. **AVIS DE MOTION**

9. **RÈGLEMENTS**

9.1 **Règlement no 337-16 visant l'adoption d'un code éthique et de déontologie des élus municipaux de la ville de Lac-Sergent**

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU qu'il y a lieu de réviser le code d'éthique et de déontologie afin d'y inclure les nouvelles obligations imposées par la LÉDMM;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à la séance du 15 août 2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR monsieur Mario Émond, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

16-09-179

QU'UNE dispense de lecture a été dûment donnée lors de l'avis de motion et par ce fait même, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture et que le projet de règlement no 337-16 visant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Lac-Sergent soit annexée au présent procès-verbal.

QUE le présent règlement portant le numéro 337-16 visant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Lac-Sergent est et soit adopté;

9.2 **Règlement no 340-16 visant l'adoption d'un code éthique et de déontologie des employés municipaux de la ville de Lac-Sergent**

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU qu'il y a lieu de réviser le code d'éthique et de déontologie afin d'y inclure les nouvelles obligations imposées par la LÉDMM;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 15 août 2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR monsieur Mario Émond, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

16-09-180

QU'UNE dispense de lecture a été dûment donnée lors de l'avis de motion et par ce fait même, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture et que le projet de règlement no 340-16 visant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Lac-Sergent soit annexée au présent procès-verbal.

QUE le présent règlement portant le numéro 340-16 visant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Lac-Sergent est et soit adopté;

10. RÉSOLUTIONS

10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA

ATTENDU QUE ces demandes de permis ont été analysées le 7 septembre 2016 par le Comité consultatif d'urbanisme, lesquelles apparaissent au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter les permis tels que présentés;

2036, chemin Tour-du-Lac Sud Construction neuve / bâtiment secondaire

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

CONSEIL 16-09-181
CCU-16-09-042
Permis 2016-047

2262, chemin Tour-du-Lac Sud Aménagement des rives et du littoral

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

CONSEIL 16-09-182
CCU-16-09-043
Permis 2016-085

1712, chemin Tour-du-Lac Nord Construction neuve / bâtiment secondaire

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

CONSEIL 16-09-183
CCU-16-09-044
Permis 2016-094

REPORTÉ

10.2 Demande d'aide financière au programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)

10.3 Contrat de location – photocopieur FC-2505AC

ATTENDU QUE le contrat de location quinquennal concernant le photocopieur 5030 arrive à échéance le 31 décembre 2016;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent a procédé à un appel d'offres pour le remplacement du photocopieur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

16-09-184

QUE le Conseil, dans le cadre du projet de remplacement du photocopieur, octroie le contrat de location, selon les prix unitaires ci-après énumérés :

- 1) Le contrat de location d'un photocopieur numérique de la marque TOSHIBA FC-2505AC de 25 copies/minute incluant 4 GO 11 et un disque dur de 320 GO minimum;
- 2) Le contrat de location est pour une durée de 60 mois;
- 3) La mensualité est de 84.87\$ plus les taxes applicables
- 4) Le contrat d'entretien est à taux fixe 5 ans à la copie incluant les pièces, la poudre et la main-d'œuvre. 0.01 cent / Noir/ Blanc et 0.07 cent / couleur

CE contrat est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme et les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles au poste budgétaire Gestion financière et administrative / photocopieur 213-0331.

TOUS les documents utilisés par la Ville de Lac-Sergent pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même des soumissions produites par les firmes soumissionnaires, soient Canon Canada et Toshiba.

QUE la secrétaire-trésorière soit par la présente résolution, autorisés à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

10.4 Octroi de contrat TP-2016-005 / travaux de décontamination du champ d'épuration du Club-Nautique par la renouée japonaise

ATTENDU QUE la firme Assaini-Conseil a remis le 15 septembre 2015, le rapport d'inspection du site du filtre à sable hors sol afin de constater la présence de la renouée du Japon.

ATTENDU la conclusion du rapport qui recommande l'excavation totale du remblai au-dessus du filtre à sable hors sol, et ce, jusqu'à la membrane géotextile;

ATTENDU QUE des travaux de décontamination du champ d'épuration du Club-Nautique (environ 676 mètres carrés sur une épaisseur de 0.7 mètre) sont nécessaires suite à l'envahissement de la plante « renouée japonaise » sur l'élément épurateur;

ATTENDU QUE l'installation d'une membrane géotextile 7605 épurtext ou son équivalent pourrait être requis au besoin;

ATTENDU que les firmes suivantes nous ont fait parvenir une soumission conforme au devis préalablement établi;

Le Forestier Ghislain Bédard ltée	20 400 \$ plus taxes
Raymond Robitaille excavation	28 364 \$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

16-09-185

QUE la Ville de Lac-Sergent octroi le contrat à l'entreprise *Le Forestier Ghislain Bédard ltée*, pour un montant de 20 400 \$ plus taxes pour les travaux de décontamination de l'élément épurateur du Club-Nautique;

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire Hygiène du milieu / services techniques / 241-5413 et services scientifiques 241-5411 et Centre communautaire / entretien 271-1522.

10.5 Octroi de contrat TP-2016-006 / Surveillance des travaux de décontamination du champ d'épuration du Club-Nautique

ATTENDU QUE la firme Assaini-Conseil a fait la conception et la réalisation du champ d'épuration du Club-Nautique en 2004;

ATTENDU QUE suite à l'octroi de contrat TP-2016-006, une surveillance des travaux est requise ainsi qu'un rapport de conformité;

ATTENDU l'offre de service de la firme ASSAINI-CONSEIL en date du 15 septembre 2015 concernant la surveillance des travaux au coût de 90\$ /heure;

ATTENDU QUE la durée de supervision est estimée à environ 24 heures;

EN CONSÉQUENCE,

16-09-186 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat de surveillance des travaux de décontamination de l'élément épurateur du Club-Nautique à la firme Assaini-Conseil, pour un montant maximum de 2 160\$ plus taxes;

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire Hygiène du milieu / services techniques / 241-5413 et services scientifiques 241-5411 et Centre communautaire / entretien 271-1522.

10.6 Félicitations à madame Jessica Tremblay et monsieur Mikaël Ouellet à l'occasion de la naissance de leur enfant

16-09-187 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent présente ses félicitations à madame Jessica Tremblay et monsieur Mikaël Ouellet à l'occasion de la naissance de leur enfant.

10.7 Félicitations à madame Caroline Drolet et monsieur Louis-Samuel Bolduc à l'occasion de la naissance de leur enfant

16-09-188 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent présente ses félicitations à madame Caroline Drolet et monsieur Louis-Samuel Bolduc à l'occasion de la naissance de leur enfant.

10.8 Félicitations à madame Stéphanie Vignau et monsieur Philippe Goudreault à l'occasion de la naissance de leur enfant

16-09-189 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent présente ses félicitations à madame Stéphanie Vignau et monsieur Philippe Goudreault à l'occasion de la naissance de leur enfant.

AJOUT 10.9 Octroi de contrat TP-2016-007 / Réparation de la clôture grillagée du terrain de balle et du terrain de basketball

ATTENDU QUE la soumission de **InterClôtures Alpha** concernant la réparation de la clôture grillagée du terrain de balle et du terrain de basketball au montant de 1 085 \$ plus les taxes applicable;

16-09-190 **EN CONSÉQUENCE,**
IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat à l'entreprise **InterClôtures Alpha** pour la réparation de la clôture grillagée du terrain de balle et du terrain de basketball, pour un montant de 1 085 \$ plus taxes;

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire Terrains de jeux / Parcs 271-4522.

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Élection partielle : tenue du scrutin le 2 octobre 2016

Madame Michaud, mairesse suppléante, informe les personnes présentes que la tenue du scrutin pour l'élection partielle aura lieu le 2 octobre 2016.

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées et répondues.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Hélène D. Michaud, mairesse suppléante, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 20H25.

16-09-191

Certificats de crédits

Je, soussignée Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

**Hélène D. Michaud
Mairesse suppléante**

**Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière**